

Des activités de recherche-action, telles que la mise au point des techniques appropriées seront exécutées par le projet. D'autre part, l'association des institutions de recherche telles que l'Université Nationale du Bénin, le CENATEL, le CENAP, est recherchée pour l'exécution des activités comme les inventaires forestiers, le suivi écologique...

Les résultats de ces recherches seront diffusés à une échelle importante tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Bénin pour que le projet joue pleinement son rôle pilote.

2. La Participation

Pour pérenniser ses acquis, la stratégie d'intervention nécessite l'adoption d'une approche par laquelle les communautés participent à l'identification, la formulation, l'exécution et le suivi-évaluation des actions. Cette approche vise à terme, l'appropriation par les communautés d'actions de développement entreprises de manière à les pérenniser. De façon progressive, elle conduit les communautés à entreprendre le processus d'auto-programmation et d'auto-évaluation.

L'application d'une telle approche nécessite une concertation à la base, plus de dialogue au sein de la population et surtout, la participation de l'ensemble de la population à la prise de décision. Partant, le village devra s'organiser en une entité représentative par la mise en place d'un organe de coordination.

Cet organe sera l'interlocuteur privilégié du village vis à vis de l'extérieur. Il ne saurait être une fédération des organisations de base mais plutôt un creuset dans lequel tout le village s'identifie. C'est une structure mère, représentative de toutes les sensibilités et de tous les centres de décision du village, qui aura pour rôle fondamental d'aider le village à résoudre les problèmes de développement identifiés, de définir les orientations politiques en matière de développement, d'animer la réflexion au niveau du village, d'organiser, de gérer les activités, et de servir de relais entre le village et l'extérieur. Cet organe peut-être dénommé "Comité Villageois de Gestion de Terroir (CVGT)" ou "Association Villageoise de Développement (AVD)".

Toutefois le projet s'intéressera dans une première phase à l'identification des organisations de base du milieu (GV, Association pour le Développement) et devra s'y appuyer si elles existent déjà. Dans le cas contraire, la démarche conduisant à la mise en place du CVGT ou AVD sera entreprise.

Le projet veillera à établir et renforcer les inter- relations entre organisations de base et les partenaires au développement par l'information et la formation. Des dispositions seront prises pour favoriser leur reconnaissance juridique et administrative afin qu'elles puissent participer efficacement aux débats de prise de décision en matière de développement.

Les activités visant à résoudre les problèmes identifiés par les populations seront conduites sous forme de recherche - développement. Leurs résultats avec les données recueillies en matière de droits fonciers traditionnels permettront d'assister les communautés dans l'élaboration d'un schéma ou Plan d'Aménagement du Terroir Villageois.

Ce plan fera état des diverses actions à entreprendre telles que :

- Les actions d'aménagement et de gestion des ressources naturelles à proprement parler
- Les actions d'accompagnement : Elles sont de plusieurs ordres et constituent la réponse aux problèmes spécifiques du milieu (à titre d'exemple: infrastructures routières, puits, fonds de développement villageois, activités génératrices de revenus...). Leur exécution sera un moyen de mobilisation des villageois autour des actions d'aménagement.

Le respect de ce schéma fait appel à l'établissement d'un contrat entre le projet et les communautés stipulant de façon claire, la contribution de chaque partie. Ce contrat pourra être selon les circonstances un simple engagement moral ou écrit et signé.

* L'Approche " aménagement du terroir"

Le cadre d'intégration pour les activités du projet sera l'approche de l'aménagement du terroir. Le terroir représente à la fois une unité physique, institutionnelle (aire de gestion d'une collectivité ou autre personne juridique) et socio-économique (activités d'exploitation d'un village).

* Mise au point des techniques appropriées

Des techniques innovatrices expérimentées et développées par le projet doivent être à la portée de ses partenaires du moment où ceux-ci sont appelés à en prendre la relève. Ceci exclut pratiquement, en ce qui concerne la population, la majorité des cadres du terroir et Services gouvernementaux, toutes les techniques utilisant des moyens sophistiqués demandant des dépenses importantes.

Parfois, dans l'exécution de la démarche, des instruments simples peuvent servir à appliquer une technique sophistiquée.

Toutefois, une exception peut être faite au niveau du processus de mise au point. Par exemple pour juger de la validité d'une technique simple (comme le diagnostic rapide du milieu rural) le recours à des instruments sophistiqués peut s'avérer nécessaire. Dans de telles circonstances, le projet cherchera à associer des institutions de recherche (voir la première orientation).

* L'Appui aux services gouvernementaux

Le projet préparera les services gouvernementaux, et en premier lieu le Service des Forêts et des Ressources Naturelles, pour la relève du projet, ceci par l'introduction des techniques nouvelles (participation et autres) et par la promotion d'un cadre institutionnel propre à l'exécution et la poursuite des activités du projet.

B.4.1.3. Les grands axes de la stratégie

Le projet interviendra selon deux axes principaux : la gestion rationnelle des forêts classées et la gestion du terroir villageois.

* La conservation des forêts classées par la gestion rationnelle

Le projet interviendra dans les forêts classées de Goungoun, Sota et la Rôneraie de Goroubi en associant la population riveraine. Ainsi une quantité importante de carbone peut être accumulée, surtout dans la strate ligneuse. Les éléments qui contribueront à cette conservation seront : la protection, la réhabilitation des endroits déjà dégradés et l'exploitation rationnelle des produits forestiers (bois et autres).

Un plan d'aménagement pour chaque forêt classée sera établi. Dans ce plan les différents villages riverains auront une aire de gestion et d'exploitation rationnelle des ressources forestières selon la réglementation du Plan d'aménagement des Forêts Classées. Ainsi le projet améliorera effectivement le terroir des villages concernés et assurera que ses populations seront les premiers bénéficiaires de la forêt.

L'expérience de ce projet sera d'un grand intérêt pour une meilleure gestion des autres forêts classées du Bénin, et ailleurs. Le choix des forêts classées, aux dépens des forêts non classées, se justifie par le fait que le profit par cette gestion est plus important pour les populations concernées. Cette gestion permet, en effet l'accès à une ressource dont l'exploitation était avant illégale tandis que les textes appropriés permettront maintenant un meilleur contrôle, par la population et les services concernés.

Il s'agira avant tout d'arrêter les défrichements en cours au niveau de ces forêts par la sensibilisation des populations impliquées, et d'opérer des apurements en définissant autour des noyaux encore intacts une zone tampon dans laquelle certaines utilisations traditionnelles seront autorisées sur une base préalablement définie par les termes d'un contrat entre le projet et les populations concernées.

La mise en place de 2 équipes mobiles, l'une à Sota et l'autre à Goungoun aidera à suivre de près la gestion des 2 forêts qui sont en cours de dégradation. Chacune des équipes sera composée d'un contrôleur et de deux gardes-forestiers (voir annexe v).

La gestion saine de ces forêts engendrerait à terme des revenus issus de leur exploitation. Les populations riveraines et l'Etat bénéficieraient des produits de cette exploitation, l'Etat étant au premier chef responsable des forêts. Cette procédure permettrait d'assurer l'utilisation desdites forêts sur une base durable.

* Approche de l'aménagement du terroir villageois

Cette approche a une grande importance surtout dans l'Atacora, où les forêts naturelles ont presque disparu dans les sous-préfectures de Cobly, Matéri et Tanguiéta, (à l'exception des flancs de colline, des îlots de forêts sacrées) mais elle s'applique également aux Sous-préfectures de Malanville et Karimama dans le Borgou. Toutes ces sous-préfectures sont caractérisées par une forte dégradation du milieu naturel (sols et végétation).

Bien que pour les villages riverains des forêts classées des sous-préfectures de Kandi, Segbana et Karimama les terroirs villageois soient considérés dans leur intégralité, l'accent sera plutôt mis sur la conservation des ressources forestières (voir axe n°1).

Le terroir villageois sera l'unité d'intervention du projet dans laquelle s'intègre des activités dans le milieu physique : aménagement des bassins versants, reboisement, aménagement des points d'eau , gestion des pâturages, etc.

Les interventions se basent sur un plan d'aménagement du terroir villageois, décidé par la population et établi avec l'aide du projet.

Ce plan d'aménagement servira de base pour une sorte de contrat entre le projet et la population dans lequel des mesures d'accompagnement nécessaires pour les motivations et l'incitation de la population, tels que les fonds de développement villageois ou des activités génératrices de revenus trouvent également leur place.

Le projet fera appel aux ONG et autres services gouvernementaux chaque fois qu'il abordera des problèmes dont les solutions techniques sont hors de la compétence du service des Forêts et des Ressources Naturelles. Pour cela, le projet jouera pleinement son rôle de catalyseur de la coordination décidée au niveau des sous-préfectures et des villages.

Bien qu'il y ait d'autres projets au Bénin qui appliquent une approche aménagement du terroir, ces expériences ne sont encore que peu développées, ce qui justifie le choix des villages -pilotes pour les interventions du projet.

Dans un premier temps, il s'agira de quatre villages pilotes par sous-préfecture où le projet intervient. Une évaluation à mi-parcours permettra d'augmenter ce nombre, qui selon les expériences des ONG ne dépassera pas le nombre de 6 villages par sous-préfecture.

Dans le Borgou, ces villages-pilotes sont préférentiellement les villages rivaux des forêts classées pour des raisons d'une meilleure efficacité des moyens employés par le projet.

Le choix des villages sera fondé sur les critères suivants

- . Un minimum de réceptivité de la part des populations.
- . Motivation des populations à entreprendre des actions de développement (se référer aux résultats du projet "plantation d'arbres à buts multiples" pour les sous-préfectures déjà touchées).
- . Existence évidente de problèmes liés à la dégradation des ressources naturelles (ravines-sols lessivés-insuffisance de fourrage-manque d'eau-déboisement...).
- . Possibilité de coopération avec d'autres structures qui interviennent déjà dans ce village.

Dans cette perspective, les Sous-Préfectures d'intervention du projet seront regroupées en zone comme ci-après :

Atacora

Zone de Matéri :
Matéri - Tanguiéta - Cobly

Borgou

Zone de Malanville :
Malanville - Karimama

Zone de Kandi :
Kandi - Segbana

B.4.2. Modalités d'exécution du projet

Afin d'accroître l'effet de cette intervention, chaque sous-préfecture sera dotée de 2 animateurs/animatrices placés dans des villages pôles qui sont les villages pilotes dans lesquels le projet conduira dans une première phase une action test.

Durant l'étude (diagnostic rapide) préliminaire aux interventions, chaque animateur devra être utilisé comme interprète pour mieux connaître les réalités du milieu.

Les animateurs/animatrices résideront ensuite dans l'un des villages pilotes qu'ils ont en charge, ce qui favoriserait un contact permanent entre eux et la population. Ainsi, ils assureront le pont entre la population et le projet y inclus les autres agents de terrain (CARDER) qui seront associés aux activités du projet.

Au plan organisationnel, le présent projet sera exécuté par le gouvernement et mis en oeuvre par le Ministère du Développement Rural à travers la Direction des Forêts et des Ressources Naturelles.

Le BSP a été choisi et a agréé d'être l'agent de coopération dans sa mise en oeuvre. A ce titre et conformément à la lettre d'accord figurant en annexe vii, il sera responsable du :

- (i) recrutement du Conseiller Technique Principal
- (ii) recrutement des consultants decourte durée à la demande de la direction du projet.

B.4.2.1. La Direction du projet

L'équipe technique qui a piloté le projet BEN/82/X01 sera maintenue. Elle sera renforcée par un personnel technique dont les qualifications répondent à l'ensemble des opérations prévues dans le cadre de ce projet. Elle sera composée comme suit

- le Directeur National (qualification : ingénieur agro-forestier)
- le conseiller technique principal (qualification : ingénieur agro-forestier ou agro-économiste, généraliste).
- le Chargé de Formation et de la Vulgarisation (qualification : Contrôleur des Eaux et Forêts, spécialiste en vulgarisation et développement communautaire)
- le Chargé de Contrôle Suivi- Evaluation (qualification ingénieur agro-économiste ou socio-économiste)

Le personnel administratif du projet comprend 1 assistant administratif, 1 secrétaire et un agent de liaison.

L'assistant administratif assurera la gestion quotidienne financière et administrative du projet rendant ainsi la tâche plus facile pour le Directeur.

La direction du projet demeure basée à Parakou, ville dont la situation géographique permet une couverture plus aisée de la zone d'intervention du projet ainsi que les déplacements vers Cotonou.

B.4.2.2. Liaison entre l'équipe technique de la direction et les activités de terrain

Les activités sont exécutées sur le terrain par une équipe composée du chef de zone assisté par des techniciens du CARDER à savoir le spécialiste en matière d'organisation paysanne, le technicien spécialisé en aménagement (Génie Rural), un agent forestier et de deux animateurs, et éventuellement les cadres de certaines ONG ou institutions de recherche (voir B.7). En cas de besoins, le projet pourra solliciter le service des autres agents du CARDER.

B.4.2.3. Rôle du PNUD/UNSO

L'UNSO assurera la responsabilité globale du suivi de la mise en oeuvre du projet et initiera les missions d'appui et d'évaluation pour assurer sa réalisation dans des conditions optimales.

Le PNUD sera responsable pour les contacts avec l'organisme concerné du bailleur de fonds (Fonds Mondial pour l'Environnement) pour toute question relative au présent projet.

Par ailleurs, le donateur sera régulièrement informé de l'avancement du projet et invité à participer aux différentes revues et évaluations. La Représentation du PNUD à Cotonou assurera la supervision financière du projet et prendra toutes les dispositions pour assurer l'exécution du projet dans les meilleures conditions.

B.5. Raisons justifiant l'assistance du PNUD/UNSO/GEF

La dégradation de l'environnement constatée ces dernières années a conduit la revue à mi-parcours du 4^{ème} Programme de Coopération BENIN/PNUD à recommander qu'un effort soit fait dans le domaine de la gestion et de la protection des ressources naturelles.

Par ailleurs dans le cadre du 5^{ème} Programme de coopération, le PNUD s'est engagé à poursuivre son appui aux volets fondamentaux de la politique de l'environnement qu'il considère comme un important axe de concentration des efforts. C'est dans ce sens que le PNUD a proposé comme stratégie, la mobilisation (avec l'assistance de l'UNSO) des fonds auprès du GEF pour financer le présent projet.

Les raisons justifiant cette assistance par le GEF sont les suivantes :

- le projet porte sur la réduction des gaz à effet de serre. En fait, la quantité de carbone qui sera absorbée/conservée grâce aux activités du projet permettra d'établir au Bénin un meilleur équilibre entre les activités génératrices de carbone (défrichements, feux de brousse...) et celles qui en favorisent l'absorption (reboisement, protection des forêts...). Partant, sa réalisation contribuera - en venant s'ajouter aux actions similaires entreprises ou à entreprendre à un meilleur équilibre à l'échelle mondiale.
- Une gestion rationnelle des forêts classées contribuera à une meilleure conservation de leur bio-diversité, thème également prioritaire du GEF.
- Les zones de l'Atacora et du Borgou sont tributaires des eaux internationales (autre thème du GEF) : la Volta pour l'Atacora et le Niger pour le Borgou. Une meilleure gestion des sols et des végétations de ses zones contribuera également à une meilleure hydrologie et une meilleure qualité des eaux de ces deux fleuves internationaux.
- Concernant le réchauffement de la terre, il est à signaler que les effets de l'albédo sur le climat mondial des zones dégradées peuvent être considérables. Des études faites aux Etats-Unis et au Mexique ont montré que, localement, les températures moyennes sont sensiblement plus élevées, conséquence probable des changements dans le bilan hydrique des sols dénudés. Une proposition d'une étude similaire, faite par l'Université Nationale du Bénin n'a malheureusement pas pu être retenue dans le cadre de ce projet, parce que les coûts dépassaient largement les moyens disponibles.
- Une zone mieux gérée pourrait attirer plus d'animaux, surtout le bétail, ce qui contribuerait à une augmentation du méthane dans l'atmosphère. Pourtant, un tel développement n'est pas souhaité par le projet : L'effectif des troupeaux étant déjà important, on prévoit plutôt une réduction de cet effectif dans le cadre d'une gestion plus rationnelle, qu'une augmentation. Néanmoins, son développement est à suivre étroitement.
- le projet porte sur la problématique de la désertification, du reboisement et de la dégradation des sols telle que spécifiée à la conférence de Rio en juin 1992 (CNUED), comme des facteurs pertinents à prendre en compte dans les priorités du GEF.
- la gravité de la dégradation des écosystèmes dans les zones visées par ce projet.

- l'insuffisance, à ce stade, des moyens nationaux pour y faire face (personnels, expertises, matériels...)

Il y a lieu de noter que ce projet présente un caractère particulièrement novateur de par sa localisation dans une zone menacée par la désertification et de par son approche qui va associer les populations riveraines dans la protection de la savane boisée. L'UNSO, compte tenu de sa connaissance de la problématique environnementale dans les régions arides et semi-arides d'Afrique et de son expérience dans la conception et le suivi de projets de gestion de terroirs dans ces régions, fournira l'appui technique à la mise en oeuvre du présent projet.

Il facilitera aussi la reconduction dans d'autres régions semi-arides des techniques, méthodes et activités mises au point et prouvées par ce projet.

B.6. Considérations particulières

Rôle des femmes

Bien que les actions de ce projet soient axées sur des interventions sur le milieu physique, la mise au point et le développement d'une approche qui assure la participation et responsabilisation des populations à la gestion des ressources de leurs terroirs est une priorité. Dans ce processus le rôle des femmes rurales dans l'utilisation et gestion des ressources naturelles est primordial. Il importe donc que la population féminine participe effectivement aux activités du projet et puisse bénéficier de ses résultats (formation, accès aux équipements, participation à la prise de décisions concernant la vie de la communauté...).

Pour ce faire, l'étude socio-économique qui sera menée au début de la première année d'activités du projet devra permettre de mieux cerner le rôle et les besoins de la population féminine. Sur cette base, seront identifiées des activités concrètes à mener pour et par les femmes et celles-ci seront spécifiquement pris en compte dans la programmation des activités du projet.

Les ONG

Jusqu'à présent un rôle prépondérant est joué par les ONG étrangères en matière de développement et de gestion de ressources naturelles. Toutefois avec les récents changements politiques et l'encouragement à l'initiative privée, on assiste à un développement remarquable d'associations locales pour le développement, appelées à jouer un rôle croissant dans le processus d'appui au monde rural.

Pour harmoniser les approches d'encadrement de la population, des liens de collaboration avec toutes les ONG oeuvrant sur l'aire géographique d'intervention du projet sont souhaités. Il s'agit en l'occurrence de l'ONG ACORD de Matéri, la SNV (Projet PADES de Coby, PADEC de Kandi), l'AFVP, le CORPS de la PAIX des Etats-Unis.,

Les centres de promotion rurale de Tampégré (Atacora) et de N'Dali (Borgou) seront aussi des partenaires privilégiés du projet pour la formation des paysans.

En outre, par le passé le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a apporté un appui constant en vivres au projet UNSO/BEN/82/X01 "Plantations d'arbres à buts multiples" pour compléter la rémunération de la main d'oeuvre utilisée à la production de plants. Le PAM manifeste davantage de disponibilité à contribuer à la multiplication des pépinières villageoises, à l'entretien des plants et la réalisation des travaux de DRS/CES.

Toutefois, l'utilisation des produits du PAM devra être abandonnée progressivement car cette pratique a un impact contre-participatif pour un projet qui entend développer une dynamique participative.

Par ailleurs, le projet veillera à encourager les échanges d'expériences avec les projets de même nature en exécution dans les pays voisins.

B.7. Coordination

Au niveau institutionnel, le projet collaborera de manière étroite avec toutes les structures qui interviennent dans les sous-préfectures en l'occurrence le CARDER de l'Atacora et du Borgou afin d'utiliser au mieux les agents de développement rural en place sur le terrain et d'harmoniser les approches auprès de la population rurale. Leur connaissance du milieu aiderait à diffuser à plus grande échelle les acquis du projet.

La collaboration déjà étroite avec l'ONG ACORD de Matéri sera maintenue et renforcée dans la mesure où cette ONG a une bonne expérience dans le domaine de structuration du milieu et de Gestion du Terroir Villageois et envisage déjà d'étendre ses activités à la sous-préfecture de Tanguiéta.

ACORD ayant des activités identiques à celles prévues par ce projet, toute forme de duplication d'activités devra être évitée. Par exemple les animateurs du projet seront associés à ceux de l'ONG pour suivre une formation commune. Un protocole d'accord définira plus en détail les termes de cette collaboration.

Le projet ayant une composante importante en matière d'aménagement forestier et de foresterie rurale, aura des liens étroits avec les institutions forestières (Direction Départementale des Forêts et de la Protection des Ressources Naturelles du Borgou et de l'Atacora) notamment au niveau de la planification, des infrastructures à mettre en place et des interventions à mener.

Pour la réalisation des études préliminaires subséquentes à la mise en oeuvre de l'aménagement des forêts classées de Goungoun et de Sota, de la gestion de l'interface forêt-

agriculture ainsi que de l'aménagement des terroirs villageois, le projet collaborera étroitement avec le Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN).

Il va sans dire que la bonne exécution du projet est tributaire également du soutien des autorités politico-administratives en particulier au niveau des zones d'intervention.

Le concours des Sous-préfets, des RDR et des Chefs de village sera requis pour faciliter l'ensemble des activités; ceux-ci étant déjà sensibilisés sur la gravité des problèmes de l'environnement qui se posent dans les différents terroirs.

Au regard de ce qui précède, il apparaît nécessaire d'initier un forum de concertation et de dialogue au niveau institutionnel dans les sous-préfectures. Celui-ci sera le forum des structures d'intervention et réunira toutes les ONG de la localité, les Services techniques, les organisations villageoises et les autorités administratives. Ce forum aura le mandat d'assurer la coordination efficace des actions menées par chaque intervenant. Une ONG ou un service technique pourrait en assurer le leadership bien que la présidence reviendrait de droit à l'autorité administrative (Sous-Préfet). Le forum veillera entre autres à l'intégration des actions, leur complémentarité et à l'harmonisation des approches. Une grande flexibilité des participants est vivement souhaitée. Les séances de concertation pourront avoir lieu tous les 2 mois.

Dans cette coordination le projet jouera un rôle de catalyseur .

Au niveau local, la coordination sera la responsabilité des villageois, à travers les comités villageois de gestion de terroir ou les AVD. Les demandes d'appui formulées à la base seront considérées dans la planification annuelle des activités du projet. Comme l'expérience a montré qu'un bon nombre de ces demandes ne correspondent pas au mandat et à l'expertise du projet, celui-ci cherchera à intégrer les services compétents dans la satisfaction des besoins des paysans.

On ne peut pas sous-estimer l'importance de l'implication des autres services. En effet l'approche participative adoptée par le projet ne suppose pas que celui-ci exécutera toutes les activités identifiées à la base mais qu'il favorisera plutôt la complémentarité avec les autres structures de développement. Toutefois le projet mettra à la disposition des services concernés les moyens dont il dispose pour l'exécution des travaux dans le terroir.

Ceci s'applique notamment pour les fonds de développement villageois. Ces fonds ont donné la preuve de pouvoir être un moyen efficace d'incitation des villageois et d'exploitation rationnelle des ressources naturelles. Dans le cadre du contrat établi pour les travaux d'aménagement du terroir, le projet mettra ces fonds dans

les mains des paysans avec un minimum de supervision de la part de l'équipe du projet et en faisant appel au besoin, aux ONG spécialisées pour les actions de formation en gestion financière, et le suivi.

B.8. Capacité de soutien de la contre-partie

Dans le cadre de l'exécution du projet UNSO/BEN/82/X01, le Gouvernement du Bénin a eu à honorer ses engagements en mettant à la disposition dudit projet, le personnel prévu ainsi que les infrastructures nécessaires aux activités (terrains pour les pépinières, parcelles de démonstration, siège du projet). Le Bénin a déjà donné des signes de renouvellement de ses engagements antérieurs qui se traduiront par la mise à la disposition du projet des apports en personnel, en infrastructures et fonctionnement tels qu'indiqués à la section "E" de ce document.

En conclusion, l'ensemble des éléments ci-dessus présentés confirme la capacité de soutien des autorités du pays et la priorité qu'elles accordent au présent projet.

C. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Le projet a pour objectif global d'assurer une absorption significative de carbone et de contribuer en conséquence à amoindrir l'"effet de serre" par la gestion des forêts naturelles opérée avec la pleine participation des populations, ainsi que des actions de reboisement villageois, conduites dans le contexte plus large d'une amélioration des systèmes de production au niveau des terroirs villageois.

Cet objectif cadre très bien avec l'objectif fondamental relatif au développement rural, fixé par le gouvernement, savoir :

l'amélioration des conditions de vie des populations, par l'accroissement des revenus individuels et la sécurité alimentaire, sous-tendus par une gestion rationnelle des ressources naturelles dans un esprit de solidarité entre les générations.

D. OBJECTIFS IMMEDIATS, PRODUITS ET ACTIVITES

D.1. Objectif immédiat I

Réduire le carbone par l'aménagement participatif des forêts classées de Goungoun, Sota et Gouroubi et par les reboisement villageois.

D.1.1. Produit 1 : Villages riverains des forêts classées dotés chacun d'une structure représentative fonctionnelle.

Le projet établira un modèle associant l'ensemble des populations riveraines à la gestion des forêts classées. Plus spécifiquement le projet cherchera à intégrer les éleveurs transhumants à cette gestion en passant par la population sédentaire.

D.1.1.1. Activité 1 : Sélection et formation des animateurs et animatrices villageois(es)

Acteurs : Direction du projet
Institutions de formation spécialisées dans l'approche participative
Equipe mobile
Animateurs et animatrices.

Résultats : Dans chaque sous-préfecture où le projet intervient dans le cadre de l'aménagement des forêts classées, des animateurs et animatrices seront formé(e)s, soit au total 8 personnes, ainsi affectées : 2 à Gouroubi, 4 à Sota et 2 à Goungoun.

Les animateurs et animatrices seront, avec l'équipe mobile, les voies d'accès du projet à la population. Ils (elles) seront sélectionné(e)s parmi la population des sous-préfectures, si possible des villages riverains.

Leur formation portera en premier lieu sur les techniques de sensibilisation et d'animation, et ensuite sur l'approche du projet pour aménagement des forêts classées (réglementation et autres).

Comme le projet devra, en principe, intervenir dans les forêts classées dans leur intégralité, ces personnes doivent couvrir plus d'un village, mais résideront dans l'un des villages d'intervention.

D.1.1.2. Activité 2: Sensibilisation et animation de la population des villages riverains et des éleveurs transhumants.

Acteurs : Equipe mobile du projet
Animateurs et Animatrices du projet
Villageois et éleveurs.

Résultats quantifiés : une vingtaine de sessions villageoises par an, animées par les cadres du projet.

Dans un premier temps, il s'agira de prendre contact avec les villageois et les éleveurs transhumants afin de les informer des objectifs du projet et développer les relations humaines.

Des sessions consécutives peuvent être tenues autour de certains thèmes selon les besoins du projet qui seront co-décidés par la population elle-même. Ex : sensibilisation autour des techniques de diagnostic rapide du milieu rural où la participation active de la population sera essentielle pour la précision des résultats obtenus.

Un autre instrument important de sensibilisation sera la visite intervillageoise, au Bénin ou dans des pays de la sous-région où des forêts classées sont déjà gérées sur la base d'un plan d'aménagement participatif.

D.1.1.3. Activité 3 : Mise en place des organisations villageoises avec un mandat permettant l'association de celles-ci à la gestion des forêts classées.

Acteurs : - Cadres du projet avec l'appui du PGRN
Equipe mobile du projet
Animateurs et animatrices du projet

Résultats : - Organisations forestières villageoises établies dans chaque village riverain des forêts classées.

Textes législatifs permettant d'associer les populations à la gestion des forêts classées et d'en tirer profit, élaborés.

Il sera logique de recenser d'abord les structures existantes, traditionnelles ou nouvelles, qui pourraient jouer un rôle dans la gestion forestière.

Ensuite il s'agira de renforcer ces structures (ou de créer, en cas de besoins, de nouvelles organisations), pour les transformer en de vraies organisations forestières villageoises (Comme les associations Forestières Villageoises du PGRN).

Avec le temps, ces organisations pourront se développer en des structures de gestion de toute l'aire où le village intervient, c'est-à-dire le terroir villageois effectif, et aider les autres membres de la communauté dans la gestion de la forêt classée.

Le renforcement de ces structures passera par des activités de formation, la mise en place par le projet d'un fonds de développement villageois etc, pour les appuyer.

Le projet veillera à inclure les femmes dans ces structures puisqu'elles sont souvent les premières utilisatrices des produits forestiers (bois de chauffe, cueillette, etc).

Le projet assurera un appui à l'établissement des textes législatifs réglant le mandat et le statut des organisations forestières des villageois, et un partage des bénéfices entre les collectivités concernées, l'Etat et la Forêt classée.

Le projet, pour cette activité, fera appel à l'équipe du PGRN qui prévoit un travail de base dans ce domaine. Le projet cherchera également à associer les éleveurs transhumants aux structures participatives de gestion des terroirs.

D.1.1.4. Activité 4 : Formation des paysans et des paysannes.

Acteurs : Equipe mobile du projet
 animateur et animatrice du projet
 Agents de CARDER
 Maîtres et maîtresses des écoles villageoises
 Représentants de la population : Agro-pasteurs
 et éleveurs.
 Hommes et femmes.

Résultats : Chaque année, une centaine de personnes des villages riverains des forêts classées, formées sur des thèmes spécifiques de gestion des forêts classées, sélectionnés par la population elle-même et dans les proportions ci-après :

40% autour de Sota
 40% autour de Goungoun
 20% autour de Gouroubi.

Au total, 400 personnes seront formées en 4 ans.

Les différents thèmes de formation portent sur :

- la gestion des collectivités : alphabétisation, fonctionnelle, gestion (financière et autres).
- les techniques appropriées de gestion des ressources naturelles, comme :
 - . La production des plants
 - . les reboisements, les plantations d'enrichissement, etc.
 - . les feux précoces et les luttes contre les feux tardifs.
 - . la gestion des pâturages, production de foins, etc.
 - . la valorisation et la commercialisation des produits forestiers (bois, charbon, miel,

gibier, karité, etc).
etc.

- Les enfants des écoles villageoises seront une cible privilégiée. Leur formation peut nécessiter au préalable celle des maîtres et maîtresses, et la production de fiches techniques, pour lesquelles l'assistance du Ministère de l'Education Nationale peut être sollicitée.

D.1.2. Produit 2 : Plans d'aménagement des forêts classées élaborés et exécutés.

D.1.2.1. Activité 1 : Reconnaitances écologiques et socio-économique des forêts classée de Goungoun, Sota et Goroubi.

Acteurs : Cadres de conception du projet, avec l'appui du PGRN
Equipes mobiles
Animateurs et animatrices du projet
Représentants des populations riveraines
Institutions de recherche (UNB, CENATEL, CENAP).

Résultats : Premier diagnostic des milieux physiques et socio-économiques, à approfondir ensuite avec les résultats des études de base.

Cartographie avec description et analyses relatives aux aspects du milieu physique, indiquant les potentialités et contraintes pour leur exploitation et gestion rationnelle.

Images satellites et photographies aériennes couvrant les aires des forêts classées et leurs alentours.

Analyses des marchés d'écoulement des produits forestiers et des sous-produits forestiers, y inclus les pâturages, des forêts classées.

Cadres formés (nombre à décider par le projet)

Manuels de formation produits par les consultants.

Cette activité permettra de mieux connaître l'état actuel et les tendances évolutives, ainsi que les potentialités et les contraintes pour les forêts classées considérées et les populations riveraines.

Cette connaissance sera essentielle avant que l'on puisse élaborer un plan d'aménagement réaliste. Il va sans dire que les activités de ce produit seront exécutées dès le démarrage du projet, en partie même pendant la phase préparatoire, et doivent être conclues dans des délais assez courts.

D'abord il s'agit de procéder à une reconnaissance rapide des trois forêts de Goungoun, Sota, et Goroubi en associant les populations riveraines. Même s'il est souhaitable d'entreprendre certaines études (inventaires forestiers, études pédologiques, etc...), les problèmes et les pressions sur le terrain sont tels qu'une collaboration entre le service technique et la population pour la protection (et une gestion pratique et rationnelle) de ces forêts s'impose de toute urgence. Une telle reconnaissance doit utiliser la démarche suivante :

- Reconnaissance des limites et bornage après discussion avec la population.
- Visiter les villages autour des forêts.
Déterminer pour chaque village si, dans la forêt, il existe des parties qui sont dans une zone d'influence d'un village particulier, ou bien si l'ensemble de la forêt est parcourue par les gens de différents villages à la fois (pour ramassage de bois, pâturage, cueillette, l'agriculture itinérante, etc...). Noter les différents terroirs, s'ils existent.
- Noter la productivité des pâturages. Dans un premier temps, utiliser les informations qui peuvent être données par les populations. Elles savent assez bien où le pâturage est bon, mauvais, pourquoi, etc... L'important c'est d'avoir une idée de la productivité des pâturages. Distinguer au moins trois niveaux : bon, moyen, mauvais, p.ex.
- Relever toutes les activités de cultures dans les forêts : défrichements, anciens champs, cultures en cours, campements, etc... Avec les gens des villages avoisinants, déterminer d'où viennent les exploitants, quels sont les droits coutumiers qui supportent leurs activités, etc...
- Relever tous usages, exploitations, utilisations actuelles : culture, pâturage, ramassage ou cueillette, chasse, etc... Aussi, demander des précisions sur des points comme :
 - * produits forestiers non-ligneux appréciés par les gens : gomme, pharmacopée, fibre, nourriture, condiment, autres.
 - * feux : fréquence, origine, efforts de contrôle, etc...

* transhumance : par qui, quelle saison, nombre d'animaux, etc...

- Aperçus historiques : depuis quand existe la forêt, ce qu'il y avait avant, qui l'a utilisée, quelles sont les tendances de la couverture végétale aussi bien pour les strates arbustives que pour le pâturage.

Cette reconnaissance doit être entreprise avec la participation des populations qui habitent autour de ces forêts. C'est surtout elles qui peuvent fournir un bon nombre de renseignements nécessaires. Par cette activité, un premier contact avec la population est donc établi. A cette occasion, le personnel du projet aussi a bien eu l'opportunité d'expliquer aux villageois les raisons et la nature de cette reconnaissance. Il est important que dès le début, une bonne entente entre la population, le projet et les représentants du gouvernement soit établie.

Parallèlement aux activités de reconnaissance avec les populations, le projet entreprendra les études nécessaires pour disposer des données indispensables à la bonne exécution des activités, la portée de ces études devant être appréciée en fonction de l'approche adoptée par le projet. Elles consisteront notamment en :

- une étude socio-économique qui permettra à la direction d'orienter les activités agroforestières à développer en fonction des préoccupations des populations riveraines et des problèmes en face ;
- une étude du marché qui permettra à la direction de fixer l'objectif de production à assigner à l'aménagement des forêts de Gouroubi, de Goungoun et de Sota (c'est à dire, produire du bois de feu, du charbon de bois, du bois d'oeuvre, la cueillette, etc.) et d'établir un plan d'aménagement. Toutefois par rapport au rôle dévolu auxdites forêts la production de bois de feu doit être peu encouragée.
- une étude écologique, couvrant les différents aspects de l'hydrologie, des sols (type de sols, avec leur état, endroits rocheux etc) et de la végétation (actuelle et potentielle; couvert arboré, arbustif et herbeux) et de la biodiversité (faune surtout). Cet inventaire écologique permettra de suivre les développements des sols et de la végétation, offrant ainsi un instrument pour mesurer l'impact du projet (voir aussi produit D.1.3. suivi et évaluation).

La phase préparatoire permettra au projet de disposer de toutes les informations cartographiques existantes, sur les forêts classées. Le projet étudiera ensuite d'abord les possibilités et les inconvénients d'utiliser des images satellites (avec vérification sur le terrain bien sûr) pour l'actualisation des

domaines existants . Si la direction le juge tout de même nécessaire de faire prendre de nouvelles photographies aériennes, elle le justifiera auprès de l'UNSO, en demandant la permission d'utiliser la ligne budgétaire 57 (imprévu) à cette fin. Les résultats de la phase préparatoire, ainsi que celles du PGRN donneront certainement des éléments nécessaires pour une décision très fondée dans ce domaine.

Pour certaines études appelant des compétences de chercheur, le projet tirera largement profit des institutions nationales de recherche, telles que l'Université Nationale du Bénin, le CENATEL et le CENAP. Dans ce cas, le projet cherchera à déléguer ces activités auxdites institutions de recherche, en formulant des termes de références qui serviront de base pour un contrat. Le principe de ce contrat doit être que le projet ne paiera pour les interventions des institutions qu'après livraison des produits selon le contrat établi.

Le PGRN prévoit des activités similaires pour les forêts classées dans lesquelles il intervient. En s'associant avec le PGRN, le projet évitera une duplication inutile des efforts, et économisera si possible sur certaines dépenses (ex. prise éventuelle des photographies aériennes).

En fonction des expertises disponibles au sein de l'équipe du projet, la direction jugera la nécessité de faire appel aux consultants pour des formations ponctuelles dans le cadre des activités de reconnaissance. Il pourrait s'agir des formations en techniques rapides de diagnostic du milieu rural, des techniques simples, maîtrisables par les agents de terrain, de l'interprétation des images satellites ou photographies aériennes, etc...)

D.1.2.2. Activité 2 : Elaboration du Plan d'aménagement des Forêts Classées.

Acteurs : Cadres du projet
Villageois

Résultats : Des plans d'aménagement établis pour 3 forêts classées par le projet.

L'aménagement forestier se fera sur la base d'un plan d'aménagement qui doit être élaboré par le personnel du projet. Sur la base des résultats des différentes activités de reconnaissance. Ce plan fournira les détails et précisions ci-après.

- La forêt : comment elle se présente aujourd'hui, sa superficie, les limites, les peuplements (type de végétation), le potentiel d'usages autre que la production ligneuse, les contraintes physiques, etc...

- L'objectif d'aménagement (ou les objectifs).
Normalement, plusieurs objectifs sont énumérés en même temps : production ligneuse, pâturage, interventions agroforestières, mais aussi conservation, protection du milieu, restauration du couvert végétal, etc...
- Les droits, usages, servitudes : passés, présents et futurs.
- Les interventions d'aménagement : qui va faire quoi? où? comment? et qui prendra en charge les différents efforts prévus?
- Plans et régimes de gestion (coupes, contrats de pâturage, cultures, autres usages etc) ainsi que les plans pour la reconstitution, régénération, protection et entretien.
- La répartition des responsabilités (tâches) et des revenus. (Comment l'argent des ventes et permis est géré, par qui)
- La responsabilité, les droits et les pouvoirs des partenaires.
- Comment le contrôle de la gestion est effectué : par qui, par quels instruments ou méthodes, etc...
- Réglementations, la responsabilité des partenaires et des différentes instances.

Ce plan doit être passé en revue par les parties engagées et - après négociations et résorption des divergences qui peuvent encore exister - être approuvé par la structure locale et le gouvernement.

A ce stade, il peut être mis en exécution et les travaux sur le terrain peuvent commencer. En ce moment, le projet s'appuiera sur les partenaires en fournissant de l'assistance là où c'est nécessaire.

Selon les résultats des suivis et évaluation et des recherches continues, établis par les autres projets comme le PGRN, les plans d'aménagement peuvent être adaptés à des nouvelles notions.

D.1.2.3. Activité 3 : Mise au point des techniques appropriées de la gestion participative des forêts classées de Sota, Goungoun et Goroubi.

Acteurs :
 Cadres de conception du projet
 Equipe de terrain
 Institutions de recherche
 ONG, autres projets
 Population riveraine

Résultats : Techniques appropriées disponibles :

- approche participative
- mise en place et gestion des fonds villageois forestiers
- protection des forêts classées contre la dégradation, les feux de brousse
- réhabilitation des forêts dégradées
- exploitation rationnelle des (sous) produits forestiers.

Bien qu'un bon nombre de techniques aient déjà été expérimentées dans le cadre du Projet BEN/82/X01 ou de celui d'autres projets dont on peut tirer profit, il reste quand même beaucoup d'adaptations et d'affinements à faire avant que l'on ne puisse parler de techniques appropriées dans le contexte local du projet. Ce constat est encore plus valable en ce qui concerne l'approche participative sur la gestion de Forêts classées. Alors, il s'agira en premier lieu de l'approche participative (voir D.1.1.), mais également de la gestion des fonds villageois. Le projet veillera, à tout prix, à ne pas exécuter ce genre de travaux lorsque le mandat ou l'expertise ne relève normalement pas du service des Forêts et des Ressources Naturelles, mais cherchera plutôt à responsabiliser autant que possible les institutions spécialisées en la matière comme certaines ONG (ACORD, SNV).

Bien que les fonds de développement villageois se soient avérés être un instrument majeur d'incitation des villageois, les expériences concernant leur utilisation dans le cadre d'une approche d'aménagement du terroir ne sont pas encore concluantes. En conséquence il y a un risque qu'un projet comme celui-ci passe beaucoup de temps sur cet aspect au détriment des autres activités. C'est pourquoi il est envisagé que le projet développe un modèle où les villageois sont formés à gérer les fonds mis à leur disposition, tandis que l'utilisation de ces fonds contribue à la satisfaction des objectifs du projet. La gestion des fonds mêmes ne devrait pas être une préoccupation importante du projet, qui mettra suffisamment de garde-fous au niveau des villageois pour assurer une bonne gestion de ces fonds. INADES (au Niger) a des expériences intéressantes en cette matière qu'il conviendrait d'exploiter.

Pour des activités dans le milieu physique, les cadres des Forêts et Ressources Naturelles sont généralement mieux placés pour une mise au point des techniques.

Pourtant, le projet veillera aussi à ne pas passer tout le temps dans ce genre de recherche de peur de ne pas atteindre les résultats escomptés. A ce moment, le projet devra faire appel à des institutions comme le CARDER, le Génie Rural ou la Direction de la Recherche Forestière.

Toutes ces différentes formes de collaboration doivent être fixées sur contrat, dont les règlements financiers ne seront honorés que lorsque le projet est satisfait des résultats. Lesdits

résultats doivent être consignés dans un rapport qui donne les détails sur la méthodologie, la valeur des résultats, les contraintes etc.

Le projet privilégiera des essais de démonstration/tests comme instrument principal, en intégrant à chaque étape autant que possible les différents commentaires des paysans- pilotes (ou autres).

D.1.2.4. Activité 4 : Exécution des plans d'aménagement des forêts classées

Acteurs : Populations riveraines des forêts classées
Cadres du terrain du projet
Agents d'autres services gouvernementaux :
CARDER

Résultats : Activités de gestion des forêts naturelles exécutées dans les forêts classées selon un contrat établi entre les populations riveraines et l'Etat

- . 100.000 ha de forêts classées gérées et exploitées rationnellement dont 20 - 30.000 ha aménagés.
- . 2 pépinières centrales
- . 5 mini pépinières (2 à Sota, 2 à Goungoun, 1 à Gouroubi).
- . 250.000 plants produits.
- . 200 ha reboisés ou enrichis
- . 50 km de plantation en ligne.

Le plan d'aménagement établi pour chaque forêt classée servira de base pour un contrat entre le projet et la population riveraine concernant leurs différentes interventions dans la forêt. Ce contrat règle les rôles des différents partenaires, la réglementation à respecter, et les apports, etc...

Pour une bonne exécution il serait envisageable que le projet se voit engagé dans des activités du terroir villageois en dehors des forêts classées, par exemple des activités de l'intensification des cultures ou l'intégration agro-sylvo- pastorale (pour réduire la pression humaine dans la forêt). Pour ces activités elle fera généralement appel aux services du CARDER, spécialisé en la matière

Des activités à exécuter avec les populations dans la forêt seront les activités de protection (p.e. programme de feux précoces), de réhabilitation (régénération naturelle), d'exploitation rationnelle (bois, cueillette, pâturage) etc...

Pour les plantations, des mini-pépinières pourraient être établies et appuyées par une pépinière centrale. Les plantations au sein de la forêt seront réalisées avec des espèces locales à buts multiples (bois, cueillette, production de miel, fourrager) comme le Néré, le Caïlcédrat etc. dont la production des plants est déjà maîtrisée. Les espèces exotiques seront plutôt plantées à l'intérieur des terroirs villageois (Eucalyptus, Neem, Anacardier, etc...).

Bien que des plans d'aménagement des forêts classées soient élaborés avec la population qui serviront de base pour un contrat de gestion entre la population et l'Etat dont le projet sera, au premier instant, le porte parole, certaines interventions dans le milieu physique peuvent déjà être exécutées avant l'établissement de ce contrat, soit parce qu'elles sont considérées par tout le monde nécessaires et urgentes, soit elles sont d'importance pour la motivation de la population. Cependant, ces activités doivent être indiquées dans le plan d'aménagement au moment de sa formulation définitive.

Certaines mesures d'accompagnement seront également nécessaires. Il s'agira en premier lieu d'un fonds villageois forestier. Ce fonds permettra d'inciter les paysans et paysannes et sera orienté en premier lieu vers la valorisation des produits et sous-produits forestiers. Pour réduire la pression humaine sur les ressources forestières, des activités génératrices de revenus en dehors des forêts peuvent également être envisagées notamment pour les femmes.

Le PGRN prévoit une distribution des revenus générés par l'exploitation de la forêt parmi les quatre acteurs principaux à savoir : l'Etat, le Service Forestier (Fonds Forestier National), la forêt (fonds d'aménagement qui fixera les investissements dans la forêt) et les villages riverains (le Groupement Forestier Villageois dans le cas du PGRN). Le projet veillera à ce que les procédures suivies dans les forêts classées de la Sota, Goungoun et Gouroubi, ne diffèrent pas fondamentalement de celles du PGRN dans ce domaine.

Une autre mesure d'accompagnement concernera la formation paysanne : voire aussi produit D.1.1.

D.1.2.5. Activité 5 : Formation des cadres

Acteurs : Cadres de conception du projet
Equipe du terrain
Autres projets dans la région avec une approche pareille.

Résultats : 2 voyages d'études à l'extérieur organisés à l'intention de 10 cadres du projet.

L'aspect innovateur de l'aménagement participatif des forêts classées, mérite que les cadres du projet fassent des voyages d'études aux projets analogues dans la région.

Pour la forêt classée de Gouroubi par exemple, les aménagements dans la rônèraie de Gaya (Niger) seront très instructifs, mais il existe également des projets intéressants au Mali et ailleurs.

D.1.3. Produit 3 : Système et résultats de suivi et évaluation interne mis à jour.

Les activités de ce produit sont considérées nécessaires pour l'évaluation de l'impact du projet et le processus habituel d'adaptation et d'amélioration de l'approche du projet.

Bien qu'il s'agisse d'activités de suivi et évaluation interne, cela ne veut pas dire que des partenaires externes ne seront pas associés. Au contraire, l'appui de l'extérieur se révélera très important pour ces activités. Les personnes ressources qui y prendront part peuvent provenir des partenaires qui sont associés aux activités de recherche, d'aménagement de bas-fonds, de pastoralisme etc..

D.1.3.1. Activité 1 : Suivi et évaluation écologique

Acteurs : Cadres de conception du projet
CENATEL et CENAP
Université Nationale du Bénin
PGRN

Résultats : Evaluation de l'impact du projet sur :

- la réduction du gaz carbonique
- la végétation
- les sols
- la biodiversité

Les activités de suivi écologique peuvent être découpées en plusieurs volets :

- * Le suivi et l'évaluation de l'impact du projet sur la réduction du gaz carbonique à travers les activités de gestion participative des forêts classées.

Il s'agira surtout de suivre les tendances évolutives de la végétation naturelle, en premier lieu de la strate arborée (sans oublier les strates arbustives et herbeuses) et de quantifier la quantité de carbone ainsi fixée.

- * Pour cela, le projet procédera à une reconnaissance rapide à travers des images satellites et/ou photographies aériennes au début et à la fin du projet (voir aussi D.1.3.). Cette reconnaissance doit être assez légère mais suffisamment détaillée pour permettre d'apprécier les résultats de suivi à petite échelle (échantillonnage) sur l'intégralité des forêts classées.

* l'échantillonnage mentionné portera sur :

- des parcelles permanentes, choisies soigneusement selon les différentes unités de terrain : forêt encore en bon état, forêt dégradée, défrichements. Le nombre de parcelles, à décider par le projet doit être suffisamment grand pour permettre de juger des effets des différents traitements (mise en défens, plantation d'enrichissement, etc) et des différentes formations végétales selon leur physionomie (forêt claire, savane arborée, savane arbustive).
- Des observations sur des arbres individuels ou des champs individuels de plantation/ reboisement.

Ces genres de travaux auront un caractère innovateur/formateur, par conséquent le projet invitera des universités à y envoyer des spécialistes et des stagiaires pour faire des observations régulières sur les parcelles.

L'utilisation des stagiaires bien encadrés permettra au projet d'obtenir annuellement des résultats de suivi écologique, condition qui, étant donné les moyens du projet et les autres activités, sera difficile à satisfaire autrement.

- * Suivi et évaluation des impacts du projet sur les sols, la biodiversité et les eaux des forêts classées. Ici encore, l'utilisation des stagiaires peut être utile. La direction du projet en jugera la nécessité vers la fin de la troisième année d'exécution du projet, en estimant le rapport coûts/bénéfices, et les moyens disponibles.

D.1.3.2. Activité 2 : Suivi et évaluation socio-économique

Acteurs : Cadres de conception du projet
ONG
(Université Nationale du Bénin)
Autres agents du projet

Résultats : Rapports sur les impacts du projet dans les milieux villageois, économique et institutionnel.

Les villageois seront associés à toutes les opérations de suivi-évaluation exécutées par le projet.

- * le projet, avec l'assistance des ONG et si possible des stagiaires de l'UNB, procèdera à l'évaluation de l'impact de l'ensemble des activités sur le milieu socio-économique des villageois.
- * Pour y parvenir, le projet élaborera des instruments simples comme le carnet des animateurs et animatrices du projet, le cahier de connaissance du milieu, le suivi économique de paysans et paysannes -pilotes (échantillonnage) dont les résultats seront analysés régulièrement (au moins une fois par an).
- * Le projet évaluera également les différentes activités entreprises dans le terroir villageois (y inclus la partie de la forêt classée qu'il couvre) à travers des analyses coûts/ bénéfiques.

Les résultats de ces enquêtes et suivis seront consignés dans les rapports annuels.

- * Une attention spéciale sera accordée à l'impact du projet sur le nombre et le comportement des éleveurs transhumants avec leurs troupeaux. Le projet recherchera l'appui du projet FAO "Développement de l'Elevage Bovin dans le Borgou-Est" pour obtenir des informations sur les meilleures méthodes de suivi et d'évaluation dans ce domaine à la fois difficile et sensible.

D.1.3.3. Activité 3 : Séminaires annuels d'évaluation interne

- Acteurs : Cadres du projet
ONG et institutions associées aux activités du projet.
- Résultats : Compte rendu des séminaires annuels avec des recommandations pour le programme d'activités annuel.

En dehors des réunions régulières de travail qui font partie de la gestion quotidienne d'un projet, les cadres de conception du projet, avec les responsables des institutions associées, se réunissent une fois par an pour évaluer l'impact du projet, et pour faire des observations sur des adaptations et améliorations possibles.

Les données des différentes actions de suivi seront présentées à ce séminaire qui se déroulera un mois avant la réunion tripartite.

D.2. Objectif immédiat 2 : Aménager 4 à 6 terroirs villageois par Sous-Préfecture

D.2.1. Produit 1 : Une structure représentative du village, fonctionnelle (capable de gérer de façon autonome les affaires du village)

- . 14 villages organisés les 2 premières années
- . une quarantaine de villages organisés au terme du projet.

D.2.1.1. Activité 1 Sensibilisation - animation sur des aspects liés à l'aménagement du terroir villageois

Acteurs : Chef de zone,
animateurs/animateuses

Cette activité se fera en premier lieu à travers des contacts individuels avec les autorités locales, les leaders, les membres des organisations en place et autres villageois attentifs aux innovations. Elle débouchera ensuite sur des réunions de groupe (1 à 2 rencontres).

Ensuite seront organisées des animations villageoises pour susciter l'organisation à la base : 4 à 6 animations seront conduites par village à l'aide des séries GRAAP : "les villageois s'animent". Le détail de la démarche est joint en annexe X. D'autres thèmes concernant l'état actuel des ressources naturelles et leur gestion, les problèmes de l'environnement et les solutions etc., seront abordés au cours des animations.

D.2.1.2. Activité 2 : Caractérisation socio-économique des villages.

Acteurs : Cadres de conception du projet
Agents de terrain du projet
Villageois(es).

L'équipe technique de la direction nationale du projet mettra au point une méthode simple et maîtrisable par l'équipe du terrain sur l'identification des principales caractéristiques socio-économiques des villages touchés et facilitant l'accès de ces agents à la population. Les informations ci-après pourront être recueillies

- Identification des pouvoirs traditionnels et modernes
- Organisations existantes
- Activités économiques (agriculture, élevage, exploitation forestière, artisanat, ...etc).
- Rôle des différents groupes (hommes, femmes, jeunes) .

Egalement, on identifiera, en associant la population, les différents problèmes du milieu villageois (institutionnel, socio-économique et physique, et des actions de développement possibles. Une distinction sera faite entre les actions d'aménagement du terroir et les actions d'accompagnement.

D.2.1.3. Activité 3 : Mise en place d'une structure représentative du village - élection et formation des membres des comités de gestion (bureau - conseil d'administration)

Acteurs : villageois : Hommes et Femmes.
Agent des CARDER
Chef de zone

Les animations GRAAP ci-dessus mentionnées débouchent sur la mise en place d'un CVGT ou AVD.

En dehors des organes de gestion de cette structure (bureau et Conseil d'Administration) dont les membres sont élus en assemblée générale, d'autres comités chargés des activités sectorielles seront installés.

Une fois ces structures villageoises installées, les membres bénéficieront d'un programme de formation afin d'aboutir à une organisation viable (durable) autonome (indépendante vis à vis de l'extérieur), efficace (capable d'assurer la gestion de leurs affaires) et légitime (représentative des communautés de base avec mandat bien défini). Par conséquent, un appui intensif dans les domaines de la formation et de l'amélioration des capacités institutionnelles et de gestion est nécessaire. La formation portera en l'occurrence sur les aspects suivants :

- Formation méthodologique : Renforcer la participation des communautés au processus de prise de décision (identification-conception et gestion des actions initiées). Les amener à maîtriser le mécanisme d'auto-évaluation et d'auto-programmation des actions conduites sur les terroirs retenus.
- Renforcement des organisations : Il s'agira de développer l'esprit d'organisation au sein des communautés, l'esprit du bien commun et de la gestion rationnelle. L'exécution des actions d'accompagnement définies dans les priorités du village renforcera cet esprit. Par ailleurs, la maîtrise des attributions des membres des organes de gestion est d'une importance capitale. Il en est de même pour la maîtrise des droits et devoirs des membres vis à vis de la structure de coordination.
- Formation technique : Chaque action identifiée fait appel à une compétence technique qu'on ne retrouve généralement pas au sein des communautés villageoises. La conduite des activités spécifiques inscrites dans le cadre de ce projet fait appel à une série de formations techniques telles que :
 - . la lutte anti-érosive
 - . la lutte contre les feux de brousse

- . le défrichement contrôlé
- . l'agro-foresterie
- . les aménagements à proprement parler
- . l'utilisation rationnelle des ressources naturelles : coupe sélective-Rotation-Foyers améliorés...

Les techniques proposées dans ce cadre doivent être simples, faciles à exécuter par les villageois, appropriées et durables.

- Formation à la gestion comptable : Celle-ci passe par l'alphabétisation fonctionnelle. Une fois cette étape franchie, la gestion financière devient un impératif.
- Le projet veillera à établir et renforcer les inter-relations entre les organisations de base et les partenaires au développement par l'information et la formation. Chaque organisation devra mettre en place des textes légaux en la matière pour favoriser leur reconnaissance juridique et administrative afin de pouvoir participer efficacement aux débats de prise de décision en matière de développement. Le projet veillera également à favoriser la communication et la circulation de l'information de manière horizontale et verticale par les échanges d'expériences, les rencontres de travail, la diffusion régulière des documents et la publicité.

D.2.2. Produit 2 : Plan d'aménagement de terroir villageois élaboré et exécuté

Les produits spécifiques au plan seront les suivants :

- . 150 à 200 ha de terres dégradées entièrement traitées
- . 5 ha de plantations réalisées par les populations avec des essences de leur choix.
- . Gestion des pâturages des aires de parcours et des savanes.
- . Amélioration et intensification des systèmes traditionnels culturels et d'élevage.

D.2.2.1. Activité 1 : Reconnaissance des limites du terroir villageois en associant les villages voisins.

Acteurs : Villageois(es)
Agents des CARDER
Chef zone

Les activités spécifiques de Gestion de Terroir débiteront après l'organisation du village, par la délimitation du terroir.

Cette opération permettra aux villageois de se rendre compte du caractère limité et fini de leurs ressources. Elle va de paire avec la reconnaissance des droits fonciers. Pour éviter toute équivoque qui pourrait entraîner à terme une remise en cause, l'organe de coordination des activités à l'échelle du village assisté des sages et des autorités administratives du village devra se mettre d'accord avec ses homologues ou les représentants des villages limitrophes avant la matérialisation des limites du village.

Il s'agira dans un premier temps de parcourir le terroir avec les villageois et d'inventorier avec eux les ressources naturelles sur le plan quantitatif et qualitatif.

- l'étendue des terres cultivables y compris celles des bas-fonds avec leur état actuel
- l'étendue des zones dégradées et écologiquement fragiles (berge des cours d'eau, flanc des collines, terrains à forte pente, ravine)
- l'étendue des formations ligneuses avec le potentiel faunique
- les ressources en eau.

Toute cette évaluation sera complétée par une analyse de la vocation des sols et débouchera sur l'établissement de carte du village, simple et exploitable par les populations.

D.2.2.2. Activité 2 : Etablissement d'un plan d'aménagement des terroirs villageois

Acteurs : Villageois(es)
Agents des CARDER
Chef de zone

Une confrontation des utilisations actuelles auxquelles sont soumises les ressources du terroir avec celles suggérées par la carte de vocation des sols nouvellement élaborée devra faire ressortir les incohérences dans les manières traditionnelles de gestion des ressources. Ces incohérences seront expliquées aux villageois de manière à amener ceux-ci à décider des nouvelles utilisations du terroir avec son découpage en zones à vocation spécifique :

- zone d'habitation
- zone de culture
- zone d'élevage
- zone à mettre en défens (zone de forêt ou autre)

Le zonage est une phase importante de l'approche gestion du terroir puisqu'il touche l'épineux problème de la réglementation foncière. Dans les 2 départements que couvre le projet, la terre est un bien sacré. Elle est gérée par un chef de terre qui n'est guère un propriétaire foncier vivant de la vente de terre mais un producteur qui en assure la distribution et le règlement dans les conflits.

Dans la mesure où le zonage implique une nouvelle forme d'exploitation des terres, une connaissance des problèmes fonciers du milieu permettra l'élaboration d'un plan foncier rural qui concilie les réalités du droit coutumier et celle de la législation en vigueur. Ce sera une contribution majeure du projet à la résolution de l'important problème de sécurité foncière. A ce niveau, une collaboration particulière du projet avec le PGRN est fortement recommandée dans la mesure où ce dernier comporte un important volet foncier.

Le terroir découpé en zone devra être cartographié.

Les activités visant à résoudre les problèmes identifiés par les populations seront conduites sous forme de recherche - développement. Leurs résultats avec les données recueillies en matière de droits fonciers traditionnels permettront d'assister les communautés dans l'élaboration d'un schéma ou Plan d'Aménagement du Terroir Villageois.

A l'intérieur de ce plan seront précisés les actions prioritaires identifiées de commun accord avec les villageois, les appuis (Techniques et financiers) nécessaires pour leur mise en oeuvre et le calendrier d'exécution.

D.2.2.3. Activité 3 : Exécution des travaux d'aménagement du terroir villageois

Acteurs : Villageois(es)
Cadres du projet
animateurs(trices)
Cadres du CARDER
Autorités administratives.

Le projet n'exécutera les travaux dans le terroir villageois qu'après l'établissement d'un contrat. Comme il existera probablement des réticences au niveau des villageois pour certaines formes de contrat (verbal, écrit ou autres), le projet cherchera la meilleure procédure selon le contexte de chaque milieu.

Par ce contrat, les communautés, après approbation des termes, s'engageront à respecter les normes de gestion des ressources naturelles fixées de commun accord, et à exécuter les actions définies à cet effet et consignées dans le plan. Le contrat précisera entre autre les apports incombant à chaque partie en présence des autorités locales.

Il n'est pas possible de prévoir maintenant toutes les activités que la population décidera de mettre en oeuvre au niveau de chaque terroir villageois. Mais il s'agira probablement des activités comme :

.. Création d'une brigade de lutte antiérosive

Pour son exécution il va falloir que le projet assiste la population dans la mise en place d'une brigade de lutte anti-érosive. Les brigadiers seront choisis sur la base du volontariat. Ils subiront une série de formation sur les techniques de DRS/CES et aideront ensuite leurs pairs dans la protection des ressources naturelles

Les activités de DRS/CES concernent :

- . Le contrôle du ruissellement par la mise en place des ouvrages antiérosifs (murettes et seuils en pierres sèches - bandes d'absorption - fascines - gabions) et des fossés de garde.
- . La stabilisation des berges des cours d'eau par régénération des galeries forestières.

. Le labour suivant les courbes de niveau

.. Mise en défens partielle ou totale sur terrains peu ou pas propres à l'agriculture et à l'élevage

Les zones fragiles sont les plus indiquées pour la mise en défens.

.. Appui à la production agricole.

Cet appui passe par la sélection des agriculteurs et leur encadrement dans l'exécution des techniques biologiques et mécaniques de lutte contre l'érosion et la perte de fertilité des sols.

.. Aménagement des bas-fonds avec le concours du projet d'aménagement des bas-fonds (FAO)

Là où les bas-fonds existent leur aménagement permettra les activités de maraîchage et de riziculture, activités qui suscitent un intérêt particulier de la part des villageois. Cette activité sera exécutée avec le concours du projet FAO "Aménagement des bas-fonds".

.. Installation des pépinières

Il sera installé 4 minipépinières d'une capacité de 2000 plants par village et 5 pépinières centrales d'une capacité de 20.000 plants chacune. D'autre part 4 ouvriers par pépinières centrales bénéficieront d'une formation de base pour assurer la production des plants.

.. Lutte contre les feux de brousse et de gestion des pâturages

Des équipes seront responsabilisées à cet effet.

Les membres de ces équipes seront des personnes volontaires et sensibles à la dégradation de la nature. Leur tâche sera la sensibilisation pour la sauvegarde de la nature. Ils veilleront entre autre au respect des prescriptions en vigueur.

.. Détermination de la capacité de charge et contrôle de l'effectif du bétail.

Cette activité permettra de mieux gérer l'accueil des troupeaux transhumants. Un appui particulier peut être apporté aux éleveurs locaux dans l'alimentation du bétail par ensilage et banque de fourrage.

En outre, des mesures d'accompagnement sont à prévoir :

- Formation paysanne

La politique et le mandat du projet ne lui permettent pas de satisfaire toutes les préoccupations des communautés même s'il en a les moyens. C'est pourquoi la formation de celles-ci s'impose de manière à garantir la pérennité des actions engagées. Les thèmes à retenir ne différeront pas fondamentalement des thèmes mentionnés au chapitre D.1.1.4.

- Mise en place des fonds de développement villageois

Les fonds de développement villageois seront mis en place au niveau des organes de coordination et serviront en l'occurrence à appuyer les actions identifiées dans le milieu. Le partenariat entre le village et les autres structures de développement permettra l'exécution des projets villageois sur la base de contrat. Le projet veillera à ce que les femmes tirent également profit de ces fonds et soient associées à leur gestion.

- Initiation des villageois au suivi et à l'évaluation des activités

L'initiation des organisations de base au processus de suivi-évaluation des activités permettra à terme une auto-programmation, partant, une autonomie des communautés qui pourront assurer seules la planification des activités. Elles auraient eu une capacité suffisante de gestion pour dialoguer directement avec les partenaires au développement.

D.2.3. Produit 3 : Structures Nationales capables d'appuyer et de coordonner les interventions dans le terroir villageois.

Les activités prévues pour la réalisation de ce produit seront exécutées parallèlement aux activités pareilles déjà décrites sous l'objectif immédiat D.1.

D.2.3.1. Activité 1 : Formation des Cadres : thèmes identiques à ceux prévus en D.1.2.5.

D.2.3.2. Activité 2 : Suivi et évaluation interne : voir D.1.3.3

E. APPORTS

E.1. Gouvernement du Bénin

Ses apports consistent en

- Personnel Technique et de soutien :
- * le Gouvernement mettra à la disposition du Projet le personnel suivant :
- . 1 ingénieur agro-forestier (Directeur du Projet) (48 p/m) ;
- . 1 ingénieur agro-économiste (48 p/m) ;
- . 1 spécialiste en vulgarisation et développement communautaire (48 p/m) ;
- . 6 contrôleurs E.F. dont : 4 chefs de zone, et 2 pour les forêts classées retenues (soit 1 par forêt) (288 p/m) ;
- . 7 Chefs de section Forêts et Ressources Naturelles (336 p/m);
- . 4 gardes - forestiers (2 à Goungoun et 2 à Sota) (192 p/m) ;
- . 1 chauffeur (48 p/m)
- * Le gouvernement mettra à la disposition du projet à temps partiel, au niveau des 2 départements, les Chefs des Services Formation-Vulgarisation des CARDER.
- * Aussi, il mettra à la disposition (à temps partiel) le personnel des CARDER des 7 sous-préfectures visées par le projet à savoir :

. RDR

- . Chef de section formation/Vulgarisation (50% du temps)
- . Chef de sous-secteur (ATDR) (50% du temps)
- . Chef de Centre (AVA ou CPA) (50% du temps)

Le Gouvernement assurera que d'autres cadres du terrain (Génie Rural, Elevage, Hydraulique) seront prêts à donner leur appui au projet sur les demandes du projet et les populations.

- Infrastructures :

- . siège du projet à Parakou, bureaux à Kandi, Malanville et Tanguiéta, logement du Directeur National et des responsables de zone
- . sites des pépinières des sous-préfectures d'intervention du projet
- . sites pour les parcelles de démonstration et expérimentation.

- Fonctionnement :

- . loyer et entretien du Siège du Projet, des bureaux au niveau des zones et éventuellement des logements

- Divers

- . Le Gouvernement exonérera de tous droits et taxes, l'importation et l'acquisition sur place de biens meubles et immeubles requis pour l'exécution du projet et fournira toutes les facilités administratives nécessaires.

E.2. Les Apports du CEE

Ses apports consistent en :

- Personnel technique et de soutien :

- . Un expert international, ingénieur agro-forestier (24 p/m)
- . Consultants internationaux (7 p/m)
- . animateurs et animatrices (168 p/m)
- . Personnel d'appui administratif (assistant administratif, secrétaire, chauffeurs ...) (192 p/m)
- . Mains d'oeuvres

- Frais de missions des cadres et agents de développement

travaillant dans le projet

- Sous-contractants

- . pédologie, cartographie, agrostologie et suivi écologique
- . consultants nationaux (3 p/m) : étude de marché des produits forestiers; communication/audiovisuel; alphabétisation.
- . installaton du GIS (Système d'Information Géographique)

- Frais de formation

- . formation de cadres à l'extérieur
- . formation de cadres au sein du projet
- . formation de paysans.

- Equipement

(i) Consommable

- . Matériel de bureau
- . Pièces de rechange
- . Entretien bâtiment

(ii) Non consommable

- . 5 véhicules tout-terrain
- . 6 motos
- . 17 motocyclettes
- . 2 micro-ordinateurs avec imprimante et logiciels et équipement nécessaire pour le fonctionnement du GIS
- . 10 motopompes et accessoires
- . matériel de construction (gabions, grillages etc.)
- . petit outillage
- . matériel pépinières/sites
- . documentation, cartes, photographies aériennes, images satellite, etc.

- Infrastructures

- . construction bureaux
- . bureaux/magasins/ salle de formation/ au niveau des 5 pépinières centrales
- . logements (Sota et Goungoun, pour l'équipe mobile)

- Divers

- . fonctionnement et entretien véhicules et bureaux
- . fonctionnement et intrants pépinières
- . fonds de développement villageois et d'investissement
- . coûts pour missions de suivi technique/évaluations
- . imprévus

1. En dehors des experts nationaux et internationaux recrutés pour les évaluations externes, la direction trouvera dans les apports du GEF les moyens pour recruter des consultants pour lesquels elle sent la nécessité pour satisfaire les objectifs du projet.

La Direction établira à chaque occasion, les termes de référence pour les consultations souhaitées en indiquant les profils souhaités. Ensuite elle cherchera d'abord au niveau national des experts disponibles qui répondent au profil, sinon elle cherchera à l'extérieur du pays en donnant priorité aux consultants de la région.

2. Des provisions pour imprévus ont été inscrites dans le budget vu :

- le caractère pilote du projet
- l'enveloppe financière vis à vis de l'étendue du terroir où le projet intervient
- l'incertitude au moment de la formulation des souhaits exprimés et des décisions futures qui seront prises par la population

Les "imprévus" ne peuvent être utilisés qu'après l'accord de l'UNSO.

E.3. Apport du PAM

- L'apport du PAM en vivres (et même en matériel de pépinières) pourra servir d'appui aux populations dans l'exécution de certaines tâches comme l'entretien des plantations et les travaux de DRS/CES.

E.4. Apport de la population

- . Mains d'oeuvre pour l'exécution des travaux dans les terroirs
- . Assistance à la formulation des schémas d'aménagement
- . Champs de démonstration/tests.

F. RISQUES

La durée du projet est relativement courte par rapport aux objectifs à atteindre.

Les expériences d'autres projets ayant une approche participative ont montré que de tels projets demanderont généralement plus de quatre (4) ans, parfois même plus de 10 ans, avant qu'on ne puisse dire qu'un processus durable, irréversible s'est développé. Non seulement il faut sensibiliser la population, l'organiser et la former, mais il faut aussi changer les comportements des agents du terrain des services gouvernementaux qui ont trop souvent un esprit dirigiste et même, dans le cas des agents forestiers, de policier. Gagner la confiance de la population et changer les mentalités dans ces conditions, demandent du temps.

Néanmoins le projet dispose de nombreux atouts :

- les expériences du projet "plantation d'arbres à buts multiples"
- les expériences d'autres projets en aménagement participatif des forêts classées qui ont donné la preuve que l'exploitation rationnelle des forêts classées peut, même à court terme, apporter des revenus intéressants à la population.

On pense alors que la durée du projet permettra de faire un progrès solide et irréversible vers une gestion rationnelle et participative des terroirs villageois et des forêts classées.

G. OBLIGATIONS PREALABLES ET CONDITIONS PRELIMINAIRES

1. Le projet, de par sa conception, requiert que tous les apports et notamment en personnel, relevant de la contribution du gouvernement, soient mis à la disposition comme prévu.

Le Ministère du Développement Rural lors de l'établissement des arrêtés de Nomination des personnels forestiers et des CARDER affectés au projet, précisera que ce personnel ne pourra pas quitter le projet avant la fin de la durée de celui-ci (sauf pour motif d'incompétence ; dans ce cas, il affectera du nouveau personnel).

Le Ministère du Développement Rural assurera également la bonne collaboration de tous ses agents de terrain dont l'appui est considéré nécessaire dans les activités comme décrites dans ce document de projet. Il s'agit notamment des agents du CARDER qui ne sont pas directement affectés au projet mais qui actuellement et pour l'après projet joueront un rôle technique et d'encadrement important (génie rural, vulgarisation agricole, infirmeries vétérinaires, etc...).

2. Le Gouvernement du Bénin s'engagera à assurer que les populations rurales qui interviennent dans leurs terroirs ou dans une partie d'une forêt classée dont la gestion leur est confiée, soient les bénéficiaires prioritaires de leurs investissements. Pour cela, ces populations doivent être assurées du support politico-administratif (au niveau national, régional et local) basé sur des textes législatifs permettant une telle gestion du milieu rural (code rural, statut de collectivités, etc...).

Le document du projet sera signé par le PNUD/UNSO et l'aide de ce dernier sera fournie au projet étant entendu qu'il aura l'assurance que les conditions énumérées ci-dessus ont été remplies ou ont de bonnes chances de l'être. Lorsqu'une ou plusieurs de ces conditions ne sont finalement pas remplies, le PNUD/UNSO est libre de suspendre son aide ou d'y mettre fin.

H. EXAMENS ET EVALUATIONS DU PROJET ET RAPPORTS

Le projet fera l'objet d'une revue (examen conjoint par des représentants du Gouvernement, de l'UNSO et du PNUD/BSP) au moins une fois tous les douze mois après le démarrage du projet. Le directeur National, en concertation avec le Conseiller Technique Principal, préparera un rapport (annuel) d'évaluation des résultats du projet et une proposition du programme d'activités pour l'année suivante; ceux-ci seront transmis aux différentes parties au moins deux mois avant la tenue de la revue précitée.

Ces rapports seront intercalés par les rapports semestriels qui seront soumis par la direction du projet au MDR et au PNUD/UNSO.

Aussi celle-ci préparera et communiquera au MDR et au PNUD/UNSO un rapport de démarrage du projet, incluant un plan détaillé des activités pour la première année, dès le mois qui suit l'approbation du présent document.

Des missions de suivi technique, chaque fois que de besoin, seront effectuées par l'UNSO et notamment en préparation des revues conjointes. Les rapports issus de ces missions seront communiqués aux différentes parties au projet. Le projet fera l'objet d'une évaluation externe (mi-parcours) vers la fin de la deuxième année après son démarrage et d'une évaluation finale au moins 4 mois avant la fin de la période de quatre ans. Les modalités et l'organisation de ces évaluations, dont l'initiative sera prise par l'UNSO, seront arrêtées en concertation entre toutes les parties au projet.

Un rapport final sur les résultats du projet et des leçons tirées sera préparé par la direction du projet en associant les institutions de recherche pour évaluer l'impact du projet. Le rapport sera distribué au gouvernement et aux bailleurs de fonds.

qui assureront la diffusion en direction de la communauté internationale intéressée par ce projet.

I. CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'accord de base d'assistance conclu entre le Gouvernement du Bénin et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé par les parties en cause le 18 janvier 1974. Aux fins dudit accord, l'organisme du pays hôte chargé de l'exécution sera l'organisme coopérant du gouvernement visé dans l'accord précité.

Les révisions suivantes peuvent être apportées au présent descriptif de projet et sont considérées comme approuvées par toutes les parties, même si elles ne sont revêtues que de la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du descriptif du projet n'ont pas d'objections à propos des changements envisagés :

- les révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeures aux objectifs immédiats, aux produits ou aux activités du projet, mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ;
- les révisions annuelles obligatoires, préparées par l'agent d'exécution, ayant pour objet de réaménager la fourniture d'apports déjà prévus, de refléter une hausse du coût des services d'experts ou d'autres coûts.

J. BUDGET : Voir tableaux ci-dessous.

**BUDGET DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT
DU BENIN (en milliers de F CFA)**

L/B	DESCRIPTION	P/M	TOTAL F CFA	P/M	I ANNEE F CFA	P/M	II ANNEE F CFA	P/M	III ANNEE	P/M	IV ANNEE F CFA
17.00	<u>PERSONNEL NATIONAL</u>										
	Direct. National		7.200		1.800		1.800		1.800		1.800
	Ing. Travaux forest.		5.760		1.440		1.440		1.440		1.440
	Chargé Form/vulg.		4.320		1.080		1.080		1.080		1.080
	Chargé suivi/éval.		4.800		1.200		1.200		1.200		1.200
	Contrôleur E.F (4)		17.280		4.320		4.320		4.320		4.320
	Moniteurs E.F (7)		26.880		6.720		6.720		6.720		6.720
	Gardes forest. (4)		9.600		2.400		2.400		2.400		2.400
	Chauffeur (1)		2.160		540		540		540		540
17.99	Total Personnel		78.000		19.500		19.500		19.500		19.500
40.00	<u>EQUIPEMENT</u>										
	Matériel/Infrast. (exonérat. de taxes et locat. bureau, terrains d'essai)		32.382,75		19.944,75		5.466		5.507,25		1.464,75
49.00	Total équipement		32.382,75		19.944,75		5.466		5.507,25		1.464,75
50.00	<u>DIVERS</u>										
	Fonctionnement (exonéra. de taxes sur carburant/lubr.)		5.775		1.443,75		1.443,75		1.443,75		1.443,75
59.00	Total divers		5.775		1.443,75		1.443,75		1.443,75		1.443,75
99.00	GRAND TOTAL		<u>116.157,75</u>		<u>40.888,5</u>		<u>26.409,75</u>		<u>26.451</u>		<u>23.408,5</u>

Note : Dans les conditions économiques actuelles et en regard des autres besoins prioritaires, il n'est pas possible d'envisager que le Bénin dépasse les engagements ci-dessus. Les rubriques budgétaires proposées dans le cadre du projet sont identiques à celles que le pays utilise en matière de contribution du Budget National à l'exécution d'autres projets du sous-secteur.

BUDGET DE LA CONTRIBUTION DU GEF (EN DOLLARS DES ETATS-UNIS)

NUMERO DU PROJET : BEN/93/G31/B/1G/99

TITLE DU PROJET : AMENAGEMENT PARTICIPATIF DES FORETS NATURELLES ET
REBOISEMENT VILLAGEOIS POUR REDUCTION DE CARBONE

L/B	DESCRIPTION	H/M	TOTAL	H/M	1 993	H/M	1 994	H/M	1 995	H/M	1 996	H/M	1 997
10	PERSONNEL												
11	PERSONNEL INTERNATIONAL												
11.01	Conseiller technique Principal	24	302 032			11	138 433	12	151 016	1	12 583		0
11.51	Consult. Forest. (miss. form.)		15 000		0		15 000		0		0		0
11.52	Consult. en éval. réd. carb. (miss. form.)		9 000		1 091		7 909		0		0		0
11.53	Consult. aménag. terroir	3	36 000			2	24 000	1	12 000		0		0
11.54	Consultants aménag. forest.	4	52 000		0	1	13 000	1	13 000	1	13 000	1	13 000
11.99	Sous-total Expert/Consultants	31	414 032		1 091		198 342		176 016		25 583		13 000
13	APPUI ADMINISTRATIF												
13.01	Secrétaire (1)		9 491		1 927		2 400		2 400		2 400		364
13.02	Assistant administratif (1)		21 236		4 655		5 236		5 236		5 236		873
13.03	Chauffeurs (4)		27 634		5 524		6 982		6 982		6 982		1 164
13.04	Planton (1) / Gardien Direction (1)		12 365		2 691		3 055		3 055		3 055		509
13.05	Animateurs/trices (20)		89 347		6 437		26 182		26 182		26 182		4 364
13.06	Manoeuvres		58 421		7 295		16 145		16 145		16 145		2 691
13.07	Main-d'oeuvre occasionnelle		40 000		10 000		10 000		10 000		10 000		0
13.08	Charges sociales (OBSS)		43 074		5 081		12 000		12 000		12 000		1 993
13.99	Sous-total Appui administratif		301 568		43 610		82 000		82 000		82 000		11 958
15	VOYAGES OFFICIELS		145 000		19 160		44 736		37 000		32 600		11 302
16	MISSION D'APPUI TECHNIQUE UNSO		80 000		0		33 000		8 000		35 000		4 000
17	CONSULTANTS NATIONAUX												
17.01	Consul. Communi/audiovisuel	1	2 500		0	1	2 500		0		0		0
17.02	Consul. marché produits forest.	1	2 500		0	1	2 500		0		0		0
17.03	Consul. alphabétisation	1	5 000		0		0	1	5 000		0		0
17.99	Sous-total consultants nationaux		10 000		0		5 000		5 000		0		0
19.00	TOTAL PERSONNEL		950 600		63 861		363 080		308 016		175 353		40 260
20	SOUS-TRAITANCE												
21.01	Etudes pédologiques		22 000		11 000		11 000		0		0		0
21.02	Etudes écologiques (Carto. suivi)		100 000		5 084		67 916		0		0		27 000
21.03	Fonds villageois de roulement		142 605		0		47 535		47 535		47 535		0
21.04	Fonds villageois d'investissement		153 800		0		51 267		51 267		51 266		0
21.05	GIS		20 000		0		20 000		0		0		0
21.99	Sous-total		438 405		16 084		197 718		98 802		98 801		27 000
29.00	TOTAL SOUS-TRAITANCE		438 405		16 084		197 718		98 802		98 801		27 000
30	FORMATION												
32	VOYAGE D'ETUDE		24 040		0		22 040		2 000		0		0
33	FORMATION EN COURS D'EMPLOI												
33.01	Animation/sensibilisation		20 000		891		17 000		2 109		0		0
33.02	Formation en logiciels		4 000		1000		3000		0		0		0
33.03	Séminaires		9 000		364		4 236		2 400		2 000		0
33.04	Formation de courte durée		10 000		55		3 945		3 000		3 000		0
33.05	Stages		3 273		0		1 091		1 091		1 091		0
33.99	Sous-total format. en cours d'emploi		46 273		2 310		29 272		8 600		6 091		0
39.00	TOTAL FORMATION		70 313		2 310		51 312		10 600		6 091		0

L/B	DESCRIPTION	H/M	TOTAL	H/M	1 993	H/M	1 994	H/M	1 995	H/M	1 996	H/M	1 997
40	EQUIPEMENT												
41	MATERIEL CONSOMMABLE												
41.01	Pièces de rechanges		55 000		4 064		11 986		13 750		20 625		4 575
41.02	Fournitures de bureau		21 000		3 000		6 000		5 000		5 000		2 000
41.03	Matériel de formation		4 000		0		4 000		0		0		0
41.04	Entretien Bâtiment		11 000		0		5 000		3 000		3 000		0
41.99	Sous-Total Mat. Consommable		91 000		7 064		26 986		21 750		28 625		6 575
42	MATERIEL NON CONSOMMABLE												
42.01	Véhicule tout terrain (2)		50 000		0		50 000		0		0		0
42.02	Véhicule tout terrain bâchées (3)		60 000		0		60 000		0		0		0
42.03	Motos (6)		11 000		0		11 000		0		0		0
42.04	Motocyclettes (23)		32 500		0		32 500		0		0		0
42.05	Mobiliers locaux		19 500		476		19 024		0		0		0
42.06	Micro-ord(2)+ impr. + acces. + mat. GIS		30 200		5 637		24 563		0		0		0
42.07	Groupes électrogènes		3 800		0		3 800		0		0		0
42.08	Mat. de pépinière (Motopompes etc.)		28 000		3 971		24 029		0		0		0
42.09	Matériel pédagogique		5 500		0		5 500		0		0		0
42.10	Mat. Topo/Cartographie, radio		16 000		0		15 000		500		500		0
42.11	Grillage/gabions		35 000		0		20 000		15 000		0		0
42.12	Petit outillage		23 000		2 335		13 165		4 500		3 000		0
42.13	Matériel de bureau (copieur)		5 640		0		5 640		0		0		0
42.14	Matériel audio visuel		5 000		0		5 000		0		0		0
42.99	Sous-total Mat. non consommable		325 140		12 419		289 221		20 000		3 500		0
43	PREMISSSES												
43.01	Infrastructures pépinières		13 000		0		12 000		350		350		300
43.02	Construction / Réfection Locaux		58 000				58 000						
43.99	Sous-total		71 000		0		70 000		350		350		300
49.00	TOTAL EQUIPEMENT		487 140		19 483		386 207		42 100		32 475		6 875
50	DIVERS												
51	FONCTIONNEMENT												
51.01	Fonctionnement véhicules		137 000		14 546		35 454		30 000		32 000		25 000
51.02	Entretien		73 000		2 763		22 237		15 000		20 000		13 000
51.03	Assurances, Immatri. Maté. roulant		23 000		1 170		9 580		4 500		4 500		3 250
51.04	Location camion		8 000		0		2 000		3 000		3 000		0
51.05	Fonctionnement pépinière		17 000		87		7 913		3 000		3 000		3 000
51.99	Sous-total fonctionnement		258 000		18 566		77 184		55 500		62 500		44 250
52	RAPPORTS												
52.01	Documentation		21 000		273		10 227		5 500		2 500		2 500
52.99	Sous-total rapports		21 000		273		10 227		5 500		2 500		2 500
53	DIVERS												
53.01	Frais de correspondance/téléphone		26 000		4 200		6 800		6 000		6 000		3 000
53.02	Frais divers		25 000		4 637		8 363		5 000		4 000		3 000
53.99	Sous-total divers		51 000		8 837		15 163		11 000		10 000		6 000
54	Coût direct PNUD (3%) (mis. de super.)		75 000		0		50 000		25 000		0		0
57	IMPREVUS		111 280		0		41 280		25 000		25 000		20 000
59.00	TOTAL DIVERS		516 280		27 676		193 854		122 000		100 000		72 750
93.00	FRAIS BSP (9%)		37 262		6 585		15 841		12 496		1 170		1 170
99.00	GRAND TOTAL		2 500 000		135 999		1 208 012		594 014		413 920		148 055

Annexe I

CALENDRIER DES RAPPORTS
REVUES ET EVALUATIONS

	1993				1994				1995				1996				1997			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Document du projet	X																			
Rapport d'avancement		X			X				X				X							
Rapport d'évaluation des résultats			X				X				X				X					
Rapport d'évaluation interne					X															
Revue annuelle					X				X				X							
Evaluations externes							X								X					
Rapports financiers	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
Rapport final																			X	